

Après l'usine Tase, le château du Village bientôt classé ?

Histoire. La ville de Vaulx-en-Velin ne se réduit pas à l'histoire industrielle. Elle possède, au Village, un ensemble médiéval bien connu de quelques passionnés.

Les anciens l'appellent « la Tour », mais ce bâtiment, proche de l'ancienne cure est en réalité, le vestige d'une construction très ancienne, dont l'édification pourrait remonter entre 1280 et 1323.

Gardien de « frontières » et de terres seigneuriales, il fut au fil des siècles confié par mandement delphinal puis royal, à des vassaux méritants : écuyer, chambellan, maître d'hôtel, époux d'une dame d'honneur de la reine... La liste des « marquis de Vaulx et Villeurbanne », de 1323 à 1820, a été reconstituée par des membres de l'association Vaulx-en-Velin-Village (AVVV), grâce à des recherches aux archives départementales de l'Isère.

« Des investisseurs pourraient s'intéresser à une restauration »

Christine Bertin,
Association Vaulx-en-Velin Village

Depuis 2009, ces passionnés rassemblent tous les documents en rapport avec ce patrimoine, trace de l'existence très ancienne de Vaulx et de son rattachement à l'histoire du Velin. Archives municipales et privées, travaux de l'école d'architecture et autres publications ont contribué à la réalisation d'un dossier de 190 pages ! Un document précieux, socle

technique d'une demande officielle de classement à l'inventaire des monuments historiques, portée par la Ville de Vaulx-en-Velin. La demande de la Ville, également propriétaire du Château, et le dossier de l'AVVV vient d'être remis aux services de la Drac (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Si personne ne se fait trop d'illusions sur la durée de la procédure, Christine Bertin (AVVV) souhaite « que la demande de classement soit mentionnée dans le prochain PLU (Plan local d'urbanisme 2014), afin que l'on tienne compte de cet élément remarquable dans les nouvelles constructions par exemple. »

Une visite des services de la Drac est prévue pour le printemps prochain. Ensuite, les architectes des Monuments Historiques décideront du devenir du château : le classer ? Que sauver et combien ça va coûter ? Christine Bertin confie : « Si cela pouvait servir à embellir et valoriser ce patrimoine, nous en serions très heureux. Conscients que le budget municipal n'est pas extensible, nous pensons que des investisseurs publics ou privés pourraient s'intéresser à une restauration. On pourrait au moins préserver le site pour de futurs projets de patrimoine vivant. » ■

De notre correspondante locale Monique Desgouttes-Rouby



■ La tour delphinale de Vaulx-en-Velin. Photo Monique Desgouttes-Rouby

La Ville veut protéger son patrimoine

Le maire Bernard Genin (FDG) a sollicité la commission municipale « Patrimoines et Histoires » pour réfléchir à la façon dont la Ville pourrait participer à la préservation de l'ensemble architectural encore visible au Village.

Dans son courrier adressé à la Direction régionale des Affaires culturelles (Drac), le maire souligne l'ancienneté du château et l'intérêt qu'il représente pour l'image de Vaulx-en-Velin et de l'agglomération : « Plusieurs ensembles de même type que l'on connaissait aux abords de Lyon

ont été démolis... Ce classement nous permettrait d'acquiescer une reconnaissance historique, mais également de bénéficier de l'accompagnement de l'Etat en matière de préservation. » Il rappelle, en outre, le projet de création du Parc du Château.

En toute logique, dans le cadre de la modification n° 11 du Plan local d'urbanisme (PLU), la ville va demander la mise en place d'une Orientation d'aménagement par quartiers et secteurs (OAQS) sur le périmètre des espaces cen-

traux du Village. « Cela permettra le respect des qualités patrimoniales du front bâti de la rue de la République qui forme, avec le corps de bâtiments de l'ancienne mairie et la maison dauphinoise à l'angle des rues République-Egalité, un des derniers alignements bâtis anciens homogènes du village, témoin de son identité. Il est important de préserver, de respecter ou de retrouver les qualités morphologiques de ce front bâti, que ce soit dans le cadre d'une réhabilitation ou d'une reconstruction. »